

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2455

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 56

À l'alinéa 45, substituer à la référence :

« L. 2224-32 »

la référence :

« L. 2224-31 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.